

**Proposition de lettre des Profs EPS alerte installations sportives au Conseil Régional  
A adapter à la situation de l'établissement (double au SNEP départemental et à P Mathieu)**

Les professeurs d'EPS  
du Lycée .....  
ou les membres élus au conseil d'administration

Le.....  
A  
Madame Agnès EVREN  
Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France  
En charge de l'Education et de la Culture  
57 rue de Babylone  
75359 Paris 07 SP

**Objet : Etat des installations sportives utilisées pour l'enseignement de L'Education physique et sportive (équipements sportifs) au Lycée ou LP .....**

Madame la Vice-Présidente,

Nous tenons à vous alerter sur les conditions dans lesquelles l'Education physique et Sportive est dispensée dans notre établissement.

En effet, nous disposons d'un gymnase (qui appartient à la Région) situé contre le lycée, pour l'enseignement de l'EPS. La proximité de cet équipement devrait constituer un avantage Mais son état pose de nombreux problèmes, qui aboutissent à la suppression et/ou à l'arrêt de certains cours d'EPS : **décrire la situation**

- "Actuellement pour enseigner l'EPS dans notre établissement nous disposons de (décrire les installations et les APSA possibles) . . . . .

- pas de chauffage, Température .....

- état du sol, étanchéité

- vestiaires, local de rangement

Notre établissement compte ..... élèves soit ..... classes ou divisions au total. Ainsi . . . . classes ont EPS en même temps. Il nous faudrait donc..... unités de travail.

L'EPS est une discipline d'enseignement obligatoire mise en œuvre à partir de programmes nationaux, validés **par des épreuves aux examens** (Bac, bac Pro, Bep Cap) dont les horaires, permettent aux élèves des acquisitions notables grâce à l'action dispensée par des professeurs d'Education Physique et Sportive qualifiés (dans notre établissement les élèves : caractéristiques).

L'association sportive devrait permettre aux élèves volontaires de pouvoir pratiquer une ou des APSA de leur choix.

Notre projet d'EPS devrait s'organiser à partir des familles d'APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques). Il doit (devrait ) permettre un choix réel pour l'élève (variété des menus), un temps d'enseignement maximum (il s'agit de limiter les pertes de temps dues aux déplacements vers les installations sportives, afin de faire bénéficier d'un temps effectif d'apprentissage le plus important possible aux élèves, ce qui devrait leur être du) , pour la réussite de tous les élèves, une pratique durant toute l'année scolaire sans suppression de séances, une pratique en toute sécurité.

**Nos classes doivent (ou devraient) donc avoir accès à des espaces fonctionnels (besoins qualitatifs et quantitatifs) :**

- une installation sportive pour un groupe ou une division comme le sont les "salles de classe" pour les autres discipline,
- des équipements adaptés à l'enseignement collectif et à l'individualisation des pratiques,
- des unités de travail aux normes de sécurité,
- les meilleures conditions pour la pratique des disciplines évaluées à l'examen,
- le plus grand nombre possible d'unités pédagogiques utilisables en même temps (une par classe et autant que de classes travaillant en même temps), nécessité d'installations couvertes pour 2/3 à 3/4 du temps.

En conséquence, compte tenu de l'urgence de notre situation, afin de rendre cet équipement fonctionnel, il est indispensable qu'une concertation soit organisée pour :

- 1) rénover nos installations (intra-muros) . . . . . en tenant compte de nos besoins (exigences de l'équipe EPS) ;
- 2) Que des installations sportives (précisez ce qui est nécessaire) soient construites dans notre établissement (cas d'établissements qui sont reconstruits ou qui disposent d'espaces).

Sachant que vous êtes attachée à un service public d'enseignement de qualité, nous vous prions de recevoir madame la Vice Présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

*signatures*